

DNO 2021-2022

## Désorientations du monde d'avant



Une directive nationale d'orientation (DNO) unique pour les missions Jeunesse et Sport, c'est à saluer. Cependant nous sommes loin encore de la construction d'une politique publique éducative transversale aux deux champs. En l'état, il s'agit d'un collage des précédentes formes de DNO. Non seulement le rendez-vous est manqué avec une ambition de continuité éducative tout au long de la vie, mais est également manqué le rendez-vous avec les expertises des personnels. Et par-dessus tout, il y a une méconnaissance des moyens humains et matériels dont disposent les services.

Neuf mois après le transfert, les conditions de travail des collègues se sont fortement dégradées : adresses de messageries, applications informatiques, moyens matériels, ... tout dysfonctionne, partout. Les services administratifs sont mutualisés au pas de charge.

Les directions métier élaborent des orientations que l'intendance (la DGRH) n'est toujours pas en mesure d'opérationnaliser. Si les services fonctionnent, si des missions se réalisent c'est au prix de tensions sur la santé des agent.e.s. et de bricolages incessants irrespectueux des valeurs qui fondent le service public.

Enfin, et c'est le plus grave pour l'avenir, la DNO assure la promotion de dispositifs, pour lesquels des référents vont être désignés lesquels devront tenir les objectifs chiffrés au préalable, faire du reporting, et assurer quelques rendez-vous de comm' pour les recteurs et préfets.

Nous sommes enlisés dans cette conception comptable du service à l'utilisateur, bien loin de toute problématique éducative. Les CEPJ, CTPS, professeurs de sport inspecteurs ne peuvent que constater dans cette DNO que leurs expertises évaluées lors de concours de cadre A/A+ sont balayées.

EPA porte une autre vision, exigeante, d'un service public pour une éducation tout au long de la vie. Nous en appelons à la construction d'orientations grâce auxquelles les équipes des DRAJES et SDJES peuvent construire des interventions avec les acteurs des territoires, qui seront déclinées dans les documents stratégiques régionaux et les contrats d'objectifs des PTP.

Car cette DNO produit déjà ses effets sclérosants : les documents stratégiques régionaux en cours d'élaboration rangent les priorités de la DNO dans les axes préformatés et les PTP sont désignés référents de dispositifs. Quant aux personnels administratifs, à eux les applications informatiques dédiées.

Voilà comment on transforme un service public éducatif en épicerie.

## **Une vision utilitariste des pratiques sportives**

Il est demandé aux activités physiques et sportives d'endosser des super pouvoirs pour conquérir le statut international de nation sportive et soigner les maux de la société. Cette vision utilitariste conduit à la dispersion et à la perte du sens premier : pratiquer, jouer, éduquer.

Au nom de l'efficience et de l'efficacité, l'essentiel n'est plus de participer.

### **D'abord, rapporter des médailles**

L'agence nationale du sport, acteur privé devenu sous-traitant de l'Etat est dotée des moyens qu'il lui met à disposition, dont 70 agents, avec pour objectif de faire des économies partout où elle pourra en faire.

Les disciplines non olympiques paient déjà la facture : perte de la reconnaissance du haut niveau, disparition du statut de sportif de haut niveau pour certains sportifs "non olympiques" ou non inscrits dans le cercle très resserré de la haute performance. Son ambition initiale était le haut niveau et plus particulièrement la performance des athlètes pour les JOP Tokyo et Paris 2024. Les résultats de Tokyo sont le premier échec de la mise en place d'un modèle de performance sportive à l'anglaise ... Qu'à cela ne tienne, le président a dit d'avancer encore plus dans cette direction!

Les CREPS deviennent ainsi des maisons régionales de la performance où les sportifs bénéficieront d'un encadrement adapté et d'une scolarité aménagée ! C'est ce qui se pratiquait déjà !

Les débuts de l'ANS ont réellement perturbé toute l'organisation du sport en France. Certaines fédérations en ont payé le prix fort avec des pertes importantes en poste de CTS mais aussi en moyens attribués par les conventions d'objectifs ou conventions-cadres devenues contrats de performance, contrats de développement ou projet sportif fédéral... Ces outils contractuels sont par ailleurs plus lourds et plus denses à construire. De toute façon quelle que soit la qualité des demandes, le montant restera au mieux le même sinon diminué.

### **Savoir rouler, savoir nager, 30' de pratique, dimension sociétale et inclusive, etc ...**

Les savoirs sportifs fondamentaux, sont comme les savoirs fondamentaux à l'école : soumis à utilité et donc à objectifs chiffrés évaluables : le nombre d'attestations délivrées. Bien qu'il soit recommandé de « mieux faire ensemble » et bien qu'« une alliance éducative » soit recommandée ces savoirs fondamentaux sont scolaro-centrés.

Alors que les professeurs de sport sont en capacité de porter des diagnostics de territoires intégrant non seulement les publics, les évolutions de pratiques, mais également les qualifications, les équipements, les acteurs des territoires nécessaires au développement des pratiques, alors qu'il aurait été recommandé de co-construire et de soutenir des projets éducatifs sportifs de territoire, il faudra compter des attestations.

Il faudra aussi compter les maisons sport santé et les pass'sport.

### **Contrôler !**

Applications, croisements automatisés entre des fichiers, montée en compétence sur les enquêtes administratives, signalements, agréments, ... La sécurisation des pratiques comporte davantage de lignes dans la DNO que l'amélioration de la qualité de la formation, l'élévation des qualifications des éducateurs sportifs. Pour EPA, les recteurs doivent rappeler que la qualité éducative se mesure à

la qualité des encadrements, à leur formation continue, aux actions co-construites entre les professeurs de sport et les acteurs des territoires, davantage qu'au nombre de contrôles

## **Le bilan et le récit portés par le ministère pour le sport sont en crise**

Le monde du sport et surtout politique, s'est fixé comme ligne de mire l'événement Paris2024. Mais si ce grand rendez-vous est un moment important, il ne suffit pas à penser les activités physiques et sportives. Le sport est un fait social inclusif et émancipateur, un mode de vie. Il rythme la vie de millions de français. Sa pratique est devenue de plus en plus instantanée et intuitive sous diverses formes. Les fédérations sportives ne représentent plus qu'une part des pratiquants. Le système institutionnel qui a accompagné la croissance du sport au XX<sup>e</sup> siècle est donc aujourd'hui en difficulté. Il serait opportun de questionner sa capacité à accueillir les nouvelles pratiques, à générer un nouveau récit sur le sport au XXI<sup>e</sup> siècle. Le passage à l'éducation nationale serait une opportunité pour écrire ce nouveau récit, éducatif et émancipateur.

## **JEPVA : un catalogue de solutions pour ne pas penser**

La directive nationale d'orientation est un document élaboré par un acteur gouvernemental pour présenter sa vision d'enjeux susceptibles d'une action publique. C'est un devoir d'avenir pour celles et ceux qui pensent qu'une politique publique doit porter une analyse instruite et complexe des réalités et en dégager des perspectives de transformation (cf. rapport du commissariat général au plan, coordonné par D. Charvet "Jeunesse, un devoir d'avenir", 2001). Et, c'est d'autant plus un devoir d'avenir face aux générations, dont les plus jeunes, éprouvées par l'épidémie sanitaire, sont privées d'un horizon de vie meilleure, et sacrifiées au regard de la répartition de plus en plus inégalitaire des moyens, des possibilités de se réaliser et de s'émanciper.

Le champ JEPVA occupe une place stratégique pour accompagner une responsabilité éducative ambitieuse intergénérationnelle et intersectorielle, en dehors de l'école, dans tous les territoires, au travers d'une diversité de pratiques d'éducation populaire et d'acteurs majoritairement associatifs, et y encourager les apprentissages, les expériences collectives et démocratiques, soutenues par des réseaux et des politiques locales. Créer des moments de rencontres, de débats, prendre part aux analyses, aux propositions et aux décisions, ouvrir des perspectives de transformation, des réflexions nouvelles, inventer d'autres pratiques.

Les enjeux, les questions et défis ne manquent pas. Les jeunes, les familles, les animateurs/trices, les enseignant.e.s, les personnels techniques et pédagogiques Jeunesse et Sports, les élu.e.s associatifs et politiques, les énoncent et les discutent au cours d'échanges sur le terrain: inégalités entre jeunes, questions de transition écologique, médias, sexualités, nouvelles pratiques sportives et culturelles...

## **Pas de problèmes, des solutions**

Oui mais voilà. La DNO 2021-2022 est pressée. Pressée de ne rien penser. Pressée d'empiler les dispositifs, les chiffres, pour en faire un conglomérat. Un conglomérat de réponses toutes faites et juxtaposées de replâtrage individuel à des problèmes collectifs complexes non élaborés, non problématisés, non reliés, comme le souligne si bien le titre de l'un d'entre eux : "Un jeune, une solution". S'il n'y a pas de problème, il n'y aura que des fausses solutions. Cette DNO est le contraire de l'éducation, qui travaille dans la lenteur, dans l'observation de la complexité des êtres

humains et de leurs collectifs, dans la conflictualité de leurs rapports, dans l'analyse des liens entre les faits, dans le monde réel et des territoires qui portent des histoires.

Elle est une prescription de traitement social organisée centralement autour d'un discours vitrine sur la promotion d'une certaine culture de l'engagement qui valorise le volontariat comme augmentation du « capital » socioculturel des jeunes et « plus-value » pour leur insertion dans l'emploi. L'objectif majeur de cette DNO est de placer les jeunes en volontariat, en formation ou en insertion ou en emploi.

## **Un empilement de dispositifs contre les dynamiques éducatives collectives**

Le développement des politiques jeunesse éducatives et sportives portées par des démarches d'éducation populaire<sup>1</sup>, et accompagné par l'expertise et les spécialités des personnels techniques et pédagogiques du champ JEPVA et Sport, est absent de cette DNO alors même qu'il devrait en être le cœur. Cette mission principale est accaparée par celles de gestion quantitative de dispositifs destinés aux jeunes par des services en sous effectifs.

Si tous les moyens sont consacrés au placement de jeunes dans des dispositifs et rien ou presque à l'animation des dynamiques collectives éducatives inventées dans les territoires, il n'y aura bientôt plus d'associations et militant.e.s d'éducation populaire qualifié.e.s pour accueillir des jeunes dont on voudrait qu'ils découvrent et pratiquent un engagement associatif. Preuve en est la difficulté actuelle de trouver auprès des associations les fameuses missions d'intérêt général pour remplir les engagements pris auprès des jeunes volontaires du service national universel.

L'empilement des dispositifs, relatifs notamment à l'engagement (SNU, service civique, réserve civique), d'une part n'assure pas la promotion de toutes les formes d'engagement et d'autre part ne prend pas en compte les difficultés territoriales. Chaque dispositif nécessite une implication accrue des acteurs territoriaux, dont les réelles marges de manoeuvre ne sont guère prises en compte. Impossible, dans ces conditions, de « faciliter » comme l'indique le deuxième paragraphe de la DNO « la reprise de toutes les formes de pratiques d'éducation populaire, socio-culturelles et sportives », ou tout à la fin du document « l'accompagnement des associations ».

## **Associations : l'ambiguë « nécessité de faire évoluer leurs projets »**

Résumer les difficultés de la vie associative aux aspects financiers revient à nier la complexité de ce secteur. Des moyens financiers importants sont consacrés aux FDVA mais sont ponctuels et éphémères pour les associations. Des moyens humains importants sont aussi mobilisés dans les services pour uniquement distribuer ces aides sans être véritablement invités à la définition de ce que pourrait être le soutien à la vie associative. Il y a de l'injonction paradoxale à vouloir soutenir les associations sur projets ponctuels (le FDVA, la formation des bénévoles), sur des projets à 3 ans (le FONJEP), sur des conventions, ou contrats de délégation, tout en encourageant la concertation et la contractualisation. La Charte des engagements réciproques est bien loin.

Le déploiement d'applications (compte d'engagement citoyen, compte associatif) ne constituent pas non plus des modalités pertinentes de soutien à la vie associative. Il conviendrait d'ailleurs d'en faire le bilan.

Dans le contexte de la Loi confortant les principes de la République (qui institue le contrat d'engagement républicain) l'énoncé d'une nécessité de faire évoluer le projet ouvre la porte à de potentiels conflits d'interprétation. Jusqu'à peu on pouvait lire dans un tel énoncé une injonction de nature économique : vendre des prestations, chercher des sponsors, mécènes, fondations, avoir

---

1 Cherchez le mot éducation populaire dans la DNO (en toutes lettres, pas dans un acronyme !). Une fois !

recours à des auto-entrepreneurs plutôt qu'à des salariés, etc. Désormais plane la menace de la dissolution.

La DNO se garde de soutenir les libertés associatives et les alliances civiles-publiques qui ont fait naître les initiatives originales d'action éducative, de culture et de sport populaire, ici et là en France.

## **Le régalien contre la continuité éducative**

Là encore les dispositifs pleuvent : plan mercredi, PEDT, vacances apprenantes, internats d'excellence, cités éducatives, ... La vision étroite de la sécurisation des pratiques (signalements, enquêtes administratives, ...) désorganise les expertises et disponibilités, l'accompagnement des collectifs sur le terrain, les pratiques d'éducation populaire.

Les seules pseudo "alliances éducatives" auxquelles invite la DNO sont celles de sous-traiter des savoirs sportifs vus comme fondamentaux (nager et pédaler) et d'organiser les financements des activités périscolaires et extrascolaires dans un cadre sécurisé. Alors même que des expériences de continuité éducative stimulantes existent partout en France (dont témoignent par exemple les travaux de la commission éducation populaire du COJ auxquels nous avons participé sur les apprentissages citoyens croisés entre école et éducation populaire), il n'est rien imaginé pour leur donner un cadre commun et encourageant.

## **L'ambition de formation, remplacée par l'organisation d'un marché**

La mission de formation au sens de construction d'un espace et d'un temps ouvert pour des apprentissages qui permettent de l'émancipation (par l'élévation des qualifications, mais aussi par de l'éducation non formelle) a disparu de la DNO. De fait, sont effacées toute réflexion pédagogique, toute mise en œuvre, et toute évaluation ; et donc, tout exercice concret de face à face pédagogique.

Désormais les services organisent le marché de la formation et se trouvent placés dans la position du contrôle de la concurrence et de la répression des fraudes. Et lorsqu'ils le font, ils ne disposent pas d'outils juridiquement éprouvés pour sanctionner ou retirer des habilitations. Ils sont même bien embarrassés pour "harmoniser" des certifications, c'est à dire pour assurer une égalité de traitement des candidats et une égalité de valeur des diplômes délivrés. D'ailleurs la DNO utilise le terme adéquat : "suivre". D'ici une année ou deux s'agira-t-il de courir derrière des organismes de formation, des candidats, des OPCO, France compétences?

## **Un ministère inexistant sur les questions de formation professionnelle JEPS**

Les enjeux de la période en matière de formation sont ignorés. Les services *formation, certification, emploi* des ex-DR comme des nouvelles DRAJES, ainsi que les CREPS, ont été livrés à eux-mêmes sur les démarches de certification « qualiopi ». Les mises en réseaux jamais ne compenseront l'absence de positionnement politique. Les travaux de la Commission professionnelle consultative sur les diplômes du champ sont encore plus opaques depuis la Loi dite "pour la liberté de choisir son avenir professionnel". Il existait des coordinateurs par diplôme. Leur liste n'a pas été actualisée. Ils ne sont plus réunis, ni sollicités par l'administration. Cette dernière diffuse des mises à jour réglementaires, à charge pour chacun d'en faire l'usage qu'il juge utile.

La DNO demande de contribuer à la définition des besoins en lien avec la spécificité des métiers. Dont acte ! Avec quels outils et quels moyens ? Où sont les observatoires régionaux ? Où sont les bilans et les évaluations de chaque diplôme et des formations habilités ?

## **Les paradoxes insertion/formation et compétence/qualification**

Nous ne pouvons que constater que la DNO résume le rôle des services à l'accompagnement des parcours d'insertion à l'aide de dispositifs (SESAME, apprentissage, un jeune une solution, ...), considérant que l'insertion relève de la responsabilité des jeunes lesquels doivent pouvoir/savoir s'orienter, savoir/pouvoir mobiliser des dispositifs financiers.

Il n'est jamais question de qualification, contrairement aux orientations caractéristiques de projets émancipateurs et inclusifs en matière de politique jeunesse dans d'autres pays Européens. Elle est remplacée par la compétence, laquelle s'acquiert -opportunément- par l'expérience de service civique ou de SNU, rarement par une formation qualifiante. Ces dispositifs divers de reconnaissance des compétences font obstacle au droit à formation. Paradoxalement les formations professionnelles du champ du sport inscrites dans parcours sup oublient que les diplômés JEPS sont bâtis sur le principe de l'alternance, reléguant la formation à ce qui est travaillé entre les 4 murs d'une classe ou d'un centre de formation.

## **La disparition des formations d'éducation populaire**

Depuis l'installation de la mission de formation et de certification à la Direction des sports, les formations à l'éducation populaire, nommées pudiquement formations à l'animation, ont disparu des radars. Pourtant, comment tenir l'ambition de la qualité éducative dans les accueils périscolaire et extrascolaire sans désigner comme prioritaire la formation des encadrants ? A quoi bon des contrôles d'ACM sans une mobilisation des employeurs et de l'État sur l'enjeu de l'élévation des qualifications (et sur l'enjeu des salaires et des conditions d'emploi ainsi que sur les conséquences de la mise en concurrence des prestataires !). Il est fait mention des formations de bénévoles, mais, l'oubli des formations conduisant au BAFA/BAFD témoigne d'une inquiétante méconnaissance des enjeux et des acteurs de la continuité éducative.

## **Sans formateurs, pas de formation ni de délivrance de diplômes**

Comment tenir l'ambition de sécurisation des pratiques en APS et en éducation populaire sans penser la sécurisation des équipes de formation des organismes de formation ? La précarité qui touche des organismes de formation associatifs est palpable dans toutes les régions. La mise en concurrence a produit ses effets délétères sur l'ambition de qualité. On ne s'improvise pas formateur.trice au gré des appels d'offres ou des habilitations. Si dans le champ du sport, il subsiste des formateurs fonctionnaires d'Etat (CTS, formateurs en CREPS ou plus rarement CAS) tel n'est quasiment plus le cas en éducation populaire. Il y a urgence à repositionner les PTP en formateurs (pas seulement en intervenant) qui portent des intentions pédagogiques au long cours pour des professionnel.le.s ou des bénévoles. Il y aurait là matière à fixer des orientations et élaborer du programme

---

EPA, avec le SEP, ont publié en 2018 une DNO intersyndicale alternative, pour le champ JEPVA. Nous y proposons des orientations inscrites dans les défis d'aujourd'hui. Nous persistons à penser que le ministre y puiserait de quoi servir son projet d'être un nouveau Jean Zay. Cette DNO, tant pour le sport que l'éducation populaire n'offre pas matière à une ambition éducative tout au long de la vie et émancipatrice, susceptible de porter des propositions face aux enjeux actuels.